

Entre AKP et juges conservateurs, que faire ?

lundi 17 mars 2008, par [Ismet Berkan](#), [Marillac](#)

Dans cet éditto, je vais me confier quelque peu. Je vais tenter de vous faire part du dilemme qui est le mien depuis vendredi soir et l'annonce de l'acte d'accusation du procureur de la Cour de Cassation contre l'AKP, le parti au pouvoir et certains de ses dirigeants les plus importants. Ensuite, je vous demanderai votre aide.

Je n'ai jamais voté pour l'AKP. Et je ne le ferai jamais. Le monde dont ces gens rêvent n'a absolument rien à voir avec celui qui est mon idéal. Mais d'un autre côté, je ne peux pas dire que je n'ai pas soutenu certaines des mesures et des réformes prises par ce parti sur les six dernières années. En particulier pour tout ce qui a eu trait aux réformes prises dans le sens d'un rapprochement avec l'UE, même si je les ai parfois trouvées insuffisantes.

J'ai encore soutenu l'AKP à une autre occasion, pour son attitude lors du dernier « mémorandum » militaire de l'armée turque le 27 mai 2007. Parce qu'à ce moment, ce fut le seul parti à défendre les principes de la vie démocratique.

Après sa victoire du 22 juillet dernier, même s'il a maintenu sa rhétorique de la modernisation politique et démocratique, l'AKP a coupé court à toute mesure pratique et concrète, notamment en ce qui concerne l'article 301 du code pénal dont l'amendement, pour le moins, est attendu depuis longtemps. Il est au point mort. Et fait de la figuration démocratique.

Un parti conservateur classique

Mais il n'y a pas que cela. Dès le début de sa seconde mandature, l'AKP est revenu à ses vieux démons et à son ordre du jour le plus conservateur, n'hésitant pas à se jeter dans toutes les confrontations qu'il avait soigneusement évitées durant les cinq premières années. Son attitude s'est alors mise à procéder d'une formule du style » : « moi je sais tout et tout adviendra comme je le dis ».

L'AKP aurait presque pu dire la chose suivante : j'ai derrière moi 47 % des suffrages. En dehors de ce soutien, je n'ai nul besoin de rechercher une quelconque légitimité, voire des solutions consensuelles au niveau de la société.

Et cela étant, les critiques que je lui adressais n'ont eu de cesse de devenir plus fréquentes. D'après moi, l'AKP est aujourd'hui bloqué ; il a perdu ce qui faisait de lui un parti réformateur et est devenu un énième avatar du parti conservateur de droite classique en Turquie ne cherchant autre chose qu'à satisfaire aux nécessités de son propre agenda partisan.

Et ce blocage n'a pas peu été manifeste dans cette bataille du voile islamique. L'AKP a même réussi à perdre le soutien et la force intellectuelle qui avait su le soutenir. Puis la décision du Conseil d'Etat sur les cours de religion obligatoire l'a encore un peu plus placé en porte-à-faux : la mission démocratique de l'AKP pour la Turquie a désormais pris fin. Au sein du parti, la question des libertés n'est pas perçue autrement que comme un élément de négociation. On ne l'aborde que sur le mode du « vos libertés - mes libertés ».

Mon expérience personnelle m'incline à penser que désormais en Turquie le changement passe par l'accroissement des libertés et qu'un parti qui ne promet pas de changement n'a aucune chance de remporter quelque élection que ce soit. Je veux dire par là que selon moi, aujourd'hui l'AKP est sur la pente descendante. Cela ne se reflètera peut-être pas dans les votes demain ni après-demain, mais c'est inévitable.

Dilemme

Et voilà que juste à ce moment, le procureur de la Cour de Cassation vient au secours de l'AKP en requérant son interdiction. Et voilà que de nombreuses personnes qui hier encore avaient adopté une attitude sérieusement critique à l'endroit de l'AKP et qui s'étaient mises à sérieusement douter des intentions de ce parti se sont senties obligées de venir à la rescousse de l'AKP au nom de la démocratie.

Mes lecteurs le savent. Même si je suis critique du processus de « résolution » de cette question du voile, je n'ai jamais accordé la moindre importance aux arguments présentant toute évolution sur cette question comme une atteinte à la laïcité en Turquie. Et c'est la raison pour laquelle les motivations contenues dans l'acte d'accusation du procureur ne me paraissent pas fondées.

Mais la Turquie est un pays ainsi fait que l'on vous réduit toujours à choisir entre le blanc et le noir. Nous ne pouvons supporter les couleurs intermédiaires. Et vous ne pouvez pas obtenir d'image avec de telles couleurs. Notre monde se réduit au noir et blanc.

Et nous voilà une fois de plus acculés, réduits à prendre parti dans des conditions difficiles. Mon choix est clair : la démocratie.

Je me pose les questions suivantes : comment puis-je faire en sorte que toutes les critiques que j'adresse à l'AKP ne soient pas perçues dans ce monde manichéen en soutien tacite à la démarche prohibitive du procureur ?

Et si cela est impossible, dois-je arrêter, ne serait-ce qu'un instant, de critiquer l'AKP ?

Mais comme cet instant risque aussi de n'en être pas un et que le processus lancé par le procureur peut bien s'interrompre aussitôt ou bien durer des années, ne serais-je alors pas contraint à donner une prime imméritée à l'AKP ?

J'ai vraiment besoin de votre aide.

Sources

Source : Radikal, le 16-03-2008

Traduction pour TE : Marillac